

PV CONSEIL MUNICIPAL DU 08 septembre 2025

Le **08 septembre de l'an 2025** à 20h, le Conseil municipal de Saint Laurent d'Onay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à St Laurent d'Onay sous la présidence de Mme CHEVROL Nadine, Maire.

Présents : 8

CHEVROL Nadine, **COHET** Daniel, **DOREY** Odile, **MARCON** Françoise, **MASSON** Serge, **POUZIN** Chantal, **SEYVET** Sabine, **VANARET** Laurence.

Absents représentés :

MOREL Jean Pierre représenté par **COHET** Daniel.

SENERCHIA Fabrice représenté par **POUZIN** Chantal

Nbre de votants : 10

Secrétaire de séance : Françoise MARCON

Mme CHEVROL ouvre la séance à 20H05 et constate que le quorum est atteint.

Approbation du PV du Conseil municipal du 30 juin 2025 :

Mme le Maire demande s'il y a des observations à noter sur le PV du Conseil municipal du 30 juin 2025. Aucune remarque n'est formulée, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve ce PV.

Ordre du jour :

	Délib N°	Objet
1	24-2025	Devis ordinateur suite au passage à Windows 11
2	25-2025	Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal 2 ^{ième} classe au 18 septembre 2025
3	26-2025	Parcelle B254 - chemin des Gardettes
4	27-2025	Convention de mise à disposition d'un agent du SIVOS pour le ménage jusqu'au 31 janvier 2026
5	28-2025	Prise d'acte du rapport d'activité 2024 VRA
6	29-2025	Prise d'acte du rapport d'activité 2024 SDED
7	30-2025	Prise d'acte du rapport d'activité 2024 CLECT
8		Informations diverses

1- Délibération N° 24-2025 – Devis ordinateur suite au passage à Windows 11

Madame le Maire explique à l'assemblée que suite à la maintenance annuelle faite par Numérian, l'ordinateur de la mairie n'est pas adapté au passage à Windows 11, passage prévu le 14 octobre. Après cette date, Microsoft ne fournira plus de mises à jour logicielles, de correctifs de sécurité ou d'assistance technique aux PC Windows 10.

Le rapport annuel de visite est présenté, ainsi que 2 devis.

Numérian :		
- Livraison installation, mise en service, tests		200,00€
- Lenovo THhinkCentreM7Q G5 13400T 16GO - 512GO Windows 11 pro		872,36€
- Licence Pack Microsoft 2021 (Word, Excel, PowerPoint, Outlook)		132,20€
- Ecran 24 pouces		106,13€
- Disque dur externe		78,70€
	TVA	277,88€
	Total TTC	1667,27€
IP PRO :		
- Lenovo THhinkCentreM7Q G5 RAM 8GO - 256GO		685,00€
- Mise en service classique ajout de 8 Go de RAM et remplacement du SSD par 512Go inclus		30,00€
	TVA	143,00€
	Total TTC	858,00€

Échanges :

La somme de 132 € peut être supprimée en remplaçant la licence Microsoft par un logiciel libre compatible et gratuit. Le deuxième écran est plus utile.

Possibilité de prendre sur un compte investissement (2151), cet achat n'étant pas prévu au budget.

Question : les 200 € de livraison installation, mise en service, tests sont-ils inclus dans le contrat annuel ?

IP PRO : En quoi consiste la « mise en place classique » ? Peuvent-ils prendre en charge l'installation des logiciels ?

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
10	0	0	Adopté à l'unanimité Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à accepter le devis de l'entreprise la moins disante.

2- Délibération 25-2025 : Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe

Madame la Présidente explique que la secrétaire est promouvable au grade d'Adjoint territorial d'Administratif Principal de 2^{ème} classe du fait de son inscription sur la liste d'admission de l'examen professionnel d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe à compter du 27 juin 2025 et vu l'attestation de réussite délivrée par le CDG du Var le 30 juin 2025.

Il est donc nécessaire de créer ce poste permanent à temps non complet d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe.

Il faudra également inscrire cet agent au tableau d'avancement pour l'année 2025 mais pour ce faire, il sera nécessaire de délibérer pour fixer le taux de promotion d'avancement de grade après la séance du CST qui aura lieu le 22 septembre.

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
10	0	0	Adopté à l'unanimité Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents : Accepte la création d'un poste permanent d'adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe de 12h.

3- Délibération N° 26-2025 – Géomètre chemin des Gardettes parcelle B254 :

Mme le Maire rappelle que la parcelle B254 de 16m² située chemin des Gardettes se trouve bien sur le chemin mais appartient à un propriétaire privé. Ce chemin public, présentant une discontinuité, il est donc nécessaire, avec l'accord des propriétaires de régulariser cette situation.

RÉGULARISATION DE VOIRIES COMMUNALES

Commune de Saint-Laurent-d'Onay

CR xx – parcelle B 254 (Les Gardettes) – Acte administratif

Parcelle B254 (16 m²) : cette parcelle qui se trouve sous l'assiette d'un Chemin Rural, quartier les Gardettes, appartient à un propriétaire privé. Il y aura lieu de rédiger un acte administratif de cession gratuite à la commune afin de régulariser la situation.

• **Actes administratifs pour cession de parcelle :**

Cout unitaire pour 1 acte administratif concernant 1 propriétaire	630 Euros HT
Cout unitaire pour la recherche d'une origine de propriété	25 Euros HT
Cout unitaire pour la publication au SPF.....	50 Euros HT

Ce prix ne comprend pas le recueil des signatures des parties à l'acte, qui est à la charge de la commune. BEAUR assure la publication au SPF de l'acte signé par l'ensemble des parties.

MONTANT Total H.T.	705,00 €
Remisé à	700,00 €
TVA 20%	140,00 €

Total TTC 840,00 €

Echanges :

D'autres anomalies ont été constatées par le cabinet BEAUR : chemin des Varnières, chemin Dupont. Concernant le chemin Dupont actuel, son tracé n'apparaît pas au cadastre, alors que des démarches ont été effectuées dans les années 2001. Le géomètre du cadastre sera questionné à ce sujet.

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
10	0	0	Adopté à l'unanimité Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents autorise Mme la Maire à accepter le devis de 840 € du cabinet BEAUR pour régulariser la situation de la parcelle B254, chemin des Gardettes.

4- Délibération N° 27-2025 – Convention de mise à disposition d'un agent du SIVOS pour le ménage jusqu'au 31 janvier 2026

Madame le Maire rappelle la convention de mise à disposition d'un agent du SIVOS pour effectuer quelques heures de ménages à Saint-Laurent d'Onay prise en septembre 2024. Cette convention a pris fin le 31 août 2025. Après accord avec l'agent concerné, Mme le Maire propose donc que la commune renouvelle cette convention du 1er septembre 2025 au 31 janvier 2026, date à laquelle cet agent part en retraite. Une nouvelle convention pourra être envisagée pour la fin de l'année 2026.

Echanges :

Pour information : Cet agent a effectué 20 heures en 2024 – 2025

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
10	0	0	Adopté à l'unanimité Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention avec le SIVOS pour la mise à disposition d'un agent technique chargé d'effectuer le ménage pour la commune du 1er septembre 2025 au 31 janvier 2026.

5- Délibération N° 28-2025 : Prise d'acte du rapport d'activité 2024 VRA

Après consultation suite à l'envoi de ce document à chaque conseiller, le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2024 de VRA.

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
10	0	0	Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2024 de VRA

6- Délibération N° 29-2025 : Prise d'acte du rapport d'activité 2024 SDED

Après consultation suite à l'envoi de ce document à chaque conseiller, le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2024 du SDED.

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
10	0	0	Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2024 du SDED

7- Délibération N° 30-2025 : Prise d'acte du rapport d'activité 2024 CLECT

Après consultation suite à l'envoi de ce document à chaque conseiller, le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2024 de la CLECT

Echanges :

Actuellement la commune doit 303 € suite au transfert du SDIS (participation communale au SDIS 3121€, transféré à VRA).

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
10	0	0	Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2024 de la CLECT

8- Informations diverses :

Virement de crédit N°3:

Pour permettre le remboursement des dépôts de garantie suite aux changements de trois locataires, un virement de crédit au compte 165 (dépôt et cautionnement) a été nécessaire, somme prélevée au compte 2151 (réseau de voirie)

Projet de délibération : « Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade » pour saisine du CST à la séance du 22 septembre 2025.

Travaux

- Fibre :

L'entreprise CONSTRUCTEL a commencé les travaux d'infrastructures pour l'extension de la fibre.

Renseignements à demander : Orange semble se présenter comme seule alternative à l'installation chez les particuliers.

Aucune indication concernant la date de suppression des lignes en cuivre.

- Montée du bois d'Onay

Les travaux ont débuté le mardi 2 septembre. Les travaux concernant la gestion des eaux pluviales ont commencés. Les entrées privées sont à la charge des propriétaires.

- Appartements :

École : Les travaux sont terminés (rénovation des sols et remplacement de la cabine de douche par un receveur et deux parois vitrées).

Presbytère : Les fenêtres des deux appartements seront posées par l'entreprise POLLIEN, les 24 et 25 septembre avec les gardes corps rénovés.

L'électricien vient lundi 8 septembre. Des mises aux normes sont nécessaires dans les appartements du presbytère (mise à la terre obligatoire), la salle communale et l'église. Des devis ont été demandés. Après ces mises aux normes les locataires ne devront faire aucune modification.

Fuite d'eau : au chauffe eau de la salle de l'orthophoniste. L'entreprise qui a posé l'appareil ne veut pas prendre en charge ce dépannage. On sollicitera l'entreprise Desfond.

Révision des statuts du SDED : au prochain conseil du mois d'octobre

Nouveaux tarifs du gaz :

Le contrat avec Butagaz se termine le 12 septembre.

Nouvelle proposition pour 3 ans :

1020 € hors TICPE (66,30€) pendant 2 ans, puis 3ème année, prix du marché avec remise commerciale permanente de 1925 €.

Ancien tarif : **1090** € hors TICPE en 2022.

Chemin des artistes :

11 et 12 octobre, 5 artistes inscrits – Les volontaires seront les bienvenus pour tenir les permanences.

Proposition vernissage : Samedi à 11H30 au lieu du vendredi soir.

Les artistes souhaitent utiliser seulement deux salles.

Valherbasse prête des grilles.

La commande des cimaises est en cours.

Amende de Police : Rappel du projet

Proposition interdiction 3T5 sauf engin agricole pour la Montée du Bois d'Onay

Panneau pente 18 % pour la Montée des Brosses

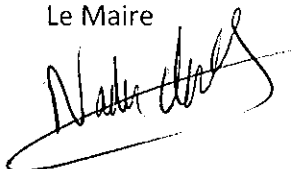
Élections : mode de scrutins - période électorale

Invitations foire de Romans distribuées.

La séance est levée à 22h15.

PV approuvé lors du Conseil Municipal du mercredi 15 octobre 2025.

Le Maire



Le secrétaire de séance

